

# INSCRIPTIONS CAPPEI

## CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE

- Références réglementaires :**
- décret n°2020 -1634 du 21 décembre 2020
  - arrêté du 21 décembre 2020 ;
  - circulaire du 12 février 2021

**Conditions d'inscription :** être enseignant du 1er degré ou du 2nd degré (*voir ci-dessous*)

Enseignement public :

- titulaire,
- contractuel (*contrat à durée indéterminée*).

Enseignement privé (*sous contrat*) :

- maître contractuel,
- maître agréé,
- maître délégué (*contrat à durée indéterminée*).

### Ouverture du serveur d'inscription sur l'application CYCLADES :

Du mercredi 20 septembre 2023, à 12 heures (*heure de Paris*)

Au mercredi 18 octobre 2023, à 12 heures (*heure de Paris*)



Inscription à effectuer en ligne sur l'application **CYCLADES** :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

- L'inscription devra être effectuée en ligne par les candidats sur l'application CYCLADES avant la fermeture du serveur d'inscription, au plus tard le : **mercredi 18 octobre 2023, 12h.**
- Les pièces justificatives nécessaires à l'étude de l'éligibilité devront être téléversées par les candidats sur l'application CYCLADES, au plus tard le **mercredi 18 octobre 2023, 12h.**



- L'INSCRIPTION EST UN ACTE PERSONNEL, LES CANDIDATS PROCÈDENT EUX-MÊMES À LEUR INSCRIPTION.
- AUCUNE MODIFICATION D'INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LE MERCREDI 18 OCTOBRE, 12H
- TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE